

Image not found or type unknown



Allocation parent isolé ouverture de droit

Par **lafouine**, le **05/03/2018 à 09:36**

Bonjour,rnrnMon ex belle fille a déclaré son fils à charge, à la caf, mais la garde est alternée.
Le droit à l'API est il ouvert ? Merci

Par **amajuris**, le **05/03/2018 à 10:05**

bonjour,rnsi elle n'a pas déclaré sa véritable situation, votre belle-fille risque d'avoir à rembourser le trop perçu de son allocation.rna-t-elle déclaré qu'elle avait son fils en garde alternée ?
Sinon, il faut lui conseiller de rectifier sa déclaration auprès de la CAF.
Le père peut informer la caf de cette situation.rnsalutations

Par **lafouine**, le **05/03/2018 à 10:46**

Pour le bien de son fils, le père ne veut pas déclarer la fraude, et cela me gene beaucoup.
Puis je en parler à un huissier qui connaît les malversations répétées de mon ex belle fille

Par **amajuris**, le **05/03/2018 à 13:13**

vous devriez en faire part à la caf, l'huissier peut vous donnez des conseils sur la conduite à tenir.
en refusant de déclarer cette fraude, votre fils en devient le complice.